



**SAPEURS
POMPIERS**
Ile & Vilaine

GROUPEMENT PREVISION

SERVICE PLANIFICATION ET PREPARATION OPERATIONNELLES

Affaire suivie par le commandant Sylvain THEIS

☎ - 02 99 87 97 06 – 06 33 35 56 34

Mail : sylvain.theis@sdis35.fr

Références - ST/SBG/2025-0187

Monsieur le préfet de la région Bretagne

Préfet d'Ille-et-Vilaine

Direction de la coordination interministérielle et de
l'appui territorial

Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique
81, boulevard d'Armorique

35 000 RENNES

Rennes, le **08 AVR. 2025**

OBJET : AVIS DU SDIS 35 RELATIF AU DOSSIER CITE EN REFERENCE

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine a examiné le dossier suivant :

ETABLISSEMENT : *Les obsèques animales de la Baie*

ADRESSE : *Zone d'activités Sud de la Folleville, 13 allée du domaine, 35 111 La Fresnais*

TRANSMIS LE : *24/03/2025*

ACTIVITE : *Installation d'incinération de cadavres d'animaux*

BUREAU D'ETUDE : *CBE*

SERVICE INSTRUCTEUR : *DDPP 35*

L'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours porte sur la protection de l'environnement (tiers et autres enjeux environnementaux). L'étude et l'analyse du dossier repose sur les éléments visant à faciliter l'intervention des Services d'Incendie et de Secours, à savoir, les conditions d'alerte, d'accueil, d'accès des secours et les moyens en eau pour assurer la défense contre l'incendie du projet. Elle peut être complétée par des observations portant sur des éléments visant à limiter les risques et les conséquences :

- la protection du milieu naturel contre les risques de pollution dont les moyens de rétention des eaux d'extinction ;
- la stabilité au feu ;
- le désenfumage ;
- les moyens de secours ;
- les conditions de sécurité liées à l'intervention des sapeurs-pompiers (prise en compte des flux thermiques, toxiques...).



A. REGLEMENTATION APPLICABLE

- ✓ **Code de l'environnement**
- ✓ **Code de l'urbanisme**
- ✓ **Code du travail**
- ✓ **Arrêté préfectoral du 6 octobre 2023** relatif au règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie - Annexe 12
- ✓ **Note du 3 juillet 2015** relative à l'instruction des demandes de permis de construire et des demandes d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
- ✓ L'activité concernée par le projet est inscrite à la nomenclature des installations classées suivante :

NUMERO RUBRIQUE	ACTIVITE	CAPACITE/CARACTERISTIQUE OU VOLUME D'ACTIVITE	REGIME
2740	Incinération de cadavres d'animaux	45 kg/h	A

B. DESCRIPTION DU PROJET / OBSERVATIONS

Ce projet concerne la mise en place d'une installation d'incinération de cadavres d'animaux de compagnie tels que les chats ou les chiens dont le poids ne pourra pas excéder 100 kg.

Le crématorium est séparé en 2 parties :

- L'accueil du public ;
- Les équipements et la partie technique.

L'espace réservé au public est composé :

- Du hall d'accueil ;
- De 3 espaces de recueillement ;
- D'un sanitaire mixte.

L'espace technique, réservé au personnel, est composé :

- D'un bureau ;
- D'un vestiaire sanitaires douche ;
- D'une salle de pause ;
- D'une buanderie ;
- D'un local four ;
- D'un local chambre froide ;
- D'un local de stockage des cendres ;
- D'un local stockage du matériel.

L'installation d'incinération est dite « Installation de faible capacité ». Les cadavres seront incinérés dans un four d'une puissance de 350 KW, permettant l'incinération de 4 animaux par cycle (150 kg maximum). Sa capacité de combustion est de 45 kg/h.



Le four sera placé dans un local dédié, recoupé en murs coupe-feu, et ne comprenant que les matériels nécessaires au fonctionnement du four. Il sera alimenté en fuel via une réserve extérieure de 1 000 litres.

1) CONDITIONS D'ALERTE ET D'ACCUEIL DES SECOURS

Le site fonctionnera du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00. Les effectifs seront de 2 personnes, y compris l'exploitant. Le site disposera d'un dispositif de détection d'incendie.

En cas de sinistre, les secours seront prévenus par le personnel d'exploitation directement (téléphone + affichage).

2) ACCES AU SITE ET AUX INSTALLATIONS

Les besoins en accessibilité attendus sont les conditions garantissant la desserte du projet pour les engins d'incendie et de secours.

L'accès au site pour les engins d'incendie se fera par la route départementale D4 nommée Voie de la liberté, par une voie communale, rue de la Bruyère, qui dessert la zone d'activité de la Folleville puis l'allée du Domaine.

L'accès aux installations pour les engins d'incendie se fera par un accès situé au Nord, Nord-Ouest du site et une desserte interne de 5 m de large.

Les conditions d'accès des secours présentées dans le dossier sont satisfaisantes afin de faciliter et de garantir l'intervention des services d'incendie et de secours.

3) DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (D.E.C.I.)

Les besoins en eau attendus sont selon l'arrêté en vigueur (arrêté du 06/06/2018) un débit de 60 m³/h pendant 2 heures ou un volume de 120 m³ disponible en tout temps et situé à moins de 200 m de l'installation à défendre en utilisant les voies accessibles aux secours (voirie de type « voie-engin » et/ou « chemin dévidoir »).

La D.E.C.I. sera assurée par une réserve incendie de 120 m³ existante (n° 0275) située à moins de 200 m du projet.

Les moyens en eau prévus pour assurer la défense contre l'incendie présentés dans le dossier sont satisfaisants afin de faciliter et de garantir l'intervention des services d'incendie et de secours.

4) STABILITE AU FEU

D'après le dossier, l'incinérateur sera isolé des locaux adjacents par des murs REI 60 et des portes REI 30 ce qui n'est pas conforme à l'arrêté du 06/06/2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'autorisation au titre de la rebrique n°2740 qui prévoit dans son article 7 un isolement par des parois (murs et planchers) REI 120 et baie de communication intérieure obturée par un bloc REI 60.

5) MOYENS DE SECOURS INTERNES

- Moyens de lutte contre l'incendie : Extincteurs
- Formation/information des personnels : Oui
- Consignes de sécurité : Oui



C. RECOMMANDATIONS

En cas de réalisation d'un nouveau point d'eau d'incendie de type poteau ou bouche, il doit être signalé au Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine (mail : expertises.DECI@sdis35.fr), en fournissant une copie de l'attestation de réception, transmise par l'installateur, contenant son emplacement et ses données hydrauliques. Le SDIS 35 réceptionnera l'hydrant en attribuant un numéro au nouveau PI/BI et en l'ajoutant à la base de données départementale des PEI.

En cas de réalisation d'un nouveau point d'eau d'incendie de type plan d'eau naturel ou réservoir artificiel, contacter le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine (mail : expertises.DECI@sdis35.fr), en vue de la réception du nouvel aménagement.

Les actions de maintenance préventives, régulières et planifiées sur l'année ou les actions correctives des points d'eau incendie seront réalisées par le service public de DECI ou le propriétaire pour préserver leurs capacités opérationnelles.

Les points d'eau et les voies utilisables par les engins d'incendie doivent répondre aux fiches techniques de l'annexe 12 du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (arrêté préfectoral du 06/10/2023).

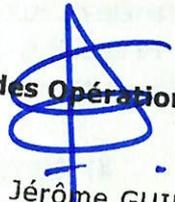
D. AVIS

Suite à l'étude réalisée, le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine émet, en ce qui le concerne, un **AVIS FAVORABLE**.

Il convient de prescrire au pétitionnaire les observations suivantes :

- S'assurer que le local contenant l'incinérateur soit isolé des locaux adjacents par des parois (murs et planchers) REI 120, et que la ou les baies de communication intérieure sont obturées par un ou des blocs REI 60 conformément à l'article 7 de l'arrêté du 06/06/2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n° 2740 de la nomenclature des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (incinération de cadavres d'animaux)).

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine se tient à sa disposition pour tout renseignement relatif à ce dossier.

Le Directeur des Opérations

Lieutenant-Colonel Jérôme GUINARD

Copie à : Service Prévision-Opération Territorialisé Nord